



Département de la LOIRE
COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE BAROILLE
33 Route de Pierre Bleue
42510
Tél. 04 77 65 44 44
contact@saintgeorgesdebaroille.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

Le vingt-huit du mois de juin deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, sous la présidence de M. Ludovic BOUTTET, Maire. La loi N 2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, prolonge certaines mesures dérogatoires applicables aux organes délibérants des collectivités territoriales : la séance s'est tenue sans public.

Date de la convocation : 20 juin 2022

Etaient présents : Ludovic BOUTTET, Frédéric BRUSQ, Josiane ARMAND, Gilles SIMON, Vincent MARTINON, Yannick JUNET, Christelle GALICHET, Dominique JEOFFROY, Alexiane GUILLOT.

Etait excusée : Justine ROCHE, donne pouvoir à Dominique JEOFFROY.

Etait absent : Sébastien GAY.

Secrétaire de séance : Alexiane GUILLOT

Le compte-rendu de la séance du 10 mai est approuvé sans réserve.

Adoption des règles de publication des actes

Une nouvelle réforme entre en vigueur à compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour Publicité par affichage, à la porte de la mairie.

Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

M. le Maire rappelle la délibération du 11/06/2018 et fait lecture de la nouvelle convention avec AGEDI. Suite au changement de Comité Syndical AGEDI, les membres du Conseil d'AGEDI ont délibéré afin de désigner M. Saint-Maxent Didier, Président, comme DPO mutualisé (Délégué Protection Officier/DPD Délégué Protection des Données). Le coût annuel de la prestation est 50 €. Il pourra être revu une fois par an.

Renouvellement de la convention SCOLAREST

M. le Maire rappelle les crises de grande ampleur (pandémie covid19, tensions renforcées suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie avec des impacts sur les approvisionnements, épidémie grippe aviaire d'où pénurie filières volailles et ovo (œufs), augmentation de l'énergie) et donne lecture de la nouvelle convention avec SCOLAREST, qui augmente les prix de 6 %.

Tarif cantine/garderie : rentrée 2022/2023

Vu l'augmentation des tarifs de SCOLAREST et en accord avec les 3 maires du RPI, le tarif du repas sera de 4,00€ à partir de la rentrée 2022.

La garderie est non-payante de 7h30 à 8h50 et 16h45 à 18h ; en cas de dépassement d'horaire, une facturation forfaitaire de 15,00€ par quart d'heure supplémentaire sera appliquée, tout quart d'heure entamé sera dû.

CNAS - intégration des agents retraités

M. le Maire rappelle la délibération du 19/12/2016 par laquelle il a été décidé l'adhésion pour les agents communaux actifs au CNAS.

M. le Maire propose d'intégrer le personnel retraité de la collectivité au CNAS à partir du 01/01/2023 et ce, pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31/12/2024.

FOREZ NETTOYAGE - nettoyage école

M. le Maire fait part de sa demande de devis auprès de l'entreprise FOREZ NETTOYAGE concernant la possibilité de réaliser le nettoyage des locaux de l'école, au vu de la difficulté de recruter un agent pour le remplacement de l'agent d'entretien partant en retraite.

Le conseil municipal a validé le devis de FOREZ NETTOYAGE pour le nettoyage des locaux scolaire à l'unanimité.

Questions diverses

- M. Frédéric BRUSQ fait le compte-rendu de la réunion du conseil d'école du 24/06/2022 :

- o Départ de la directrice RPI St Georges de Baroille - St Jodard - Pinay : Mme Stéphanie LEVET ;
- o Présentation par les enseignants des projets réalisés par les élèves :
 - Classes CM1/CM2 : Biodiversité, sport, nettoyons la nature, cirque
 - Classe de CE2 : Défi math, défi français, USEP
 - Classes CP/CE1 : Apprentissage du vote, UNISEF, golf
 - Maternelle : Piscine, bibliothèque, parc des loups de COURZIEUX, chorale
- o Effectifs rentrée 2022/2023, 112 enfants :
 - PINAY : 11 CM2 et 10 CM1
 - ST JODARD : 9 CM1, 14 CE2 et 19 CE1
 - ST GEORGES : 11 CP, 11 GS, 17 MS et 10 PS
- Toit de l'église : M. le Maire informe de la notification de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Au vu de l'inflation, le devis pour la Réfection du toit de l'église, s'est vu augmenter de 1.740,00€.
- Subvention département solidarité 2022 : M. le Maire informe de la notification de 2 dossiers de subvention au titre de la solidarité 2022 qui ont été retenus.
- Subvention département solidarité 2023 : proposition de projet de vidéo projecteur avec écran pour la salle des fêtes.
- Association CORVUS FOREZIZ représentée par M. Rémi LAGOUTTE, recherche un lieu couvert pour effectuer des entraînements.
- Chêne tombé sur le chemin de Chazy, un don pour le bois va être versé au profit du CCAS.
- M. le Maire informe le Conseil que le dossier d'inscription pour participer à la campagne 2022 "label villes et villages fleuris" a été déposé auprès du Département Loire.
- La cuve de gaz pour le logement Place de la Liberté va être livrée le 30/06 et les travaux de coulage de la fouille pour le mur de séparation auront lieu par la suite.
- M. le Maire donne lecture du mail de remerciement de l'ADAPEI de ROANNE pour la subvention versée.
- M. le Maire rappelle les dates de la fête patronale, le bal aura lieu le 29/07 et le vide grenier le 30/07.

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 11/08 au 28/08 inclus.

Fin de la séance : 22H30

Le Maire,

Ludovic BOUTTET

Le secrétaire, Alexiane GUILLOT



Bouttet

Alexiane Guillot